



Les visuels de la campagne : bannière web



1



2



3



4



1



Les visuels de la campagne : annonce presse



**Vous êtes chef d'entreprise ?  
Votre entreprise a moins de 250 salariés ?**

Bénéficiez pendant un an d'une compensation totale des charges patronales pour toute embauche supplémentaire d'un jeune en alternance, avant le **30 juin 2012**.

Plus d'infos sur : [www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)

**Il n'y a que des avantages à embaucher en alternance.**



Les visuels de la campagne : annonce presse



**Vous êtes chef d'entreprise ?  
 Votre entreprise a moins de 250 salariés ?**

Bénéficiez pendant un an d'une compensation totale des charges patronales pour toute embauche supplémentaire d'un jeune en alternance, avant le 30 juin 2012.

Plus d'infos sur : [www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)

**Il n'y a que des avantages à embaucher en alternance.**






## La campagne : script radio

*Deux chefs d'entreprise sont en train de discuter.*

**Chef d'entreprise 1** : Je t'ai dit que j'avais embauché un apprenti en plus ?

**Chef d'entreprise 2** : Ah bon ?

**Chef d'entreprise 1** : Il est vraiment bien ! Je le forme à mon métier et en plus je paye moins de charges

**Chef d'entreprise 2** : Attends !? T'as embauché une personne en plus ?

**Chef d'entreprise 1** : Oui...

**Chef d'entreprise 2** : Et t'as des charges en moins ?

**Chef d'entreprise 1** : Exactement.

**Chef d'entreprise 2** (avec le sourire) : Et t'attendais quoi pour m'en parler ?

**VO** : Vous êtes chef d'entreprise ? Votre entreprise a moins de 250 salariés ? Bénéficiez pendant un an d'une compensation totale des charges patronales pour toute embauche supplémentaire d'un jeune en alternance.

## Il n'y a que des avantages à embaucher en alternance

Renseignez vous sur [alternance.emploi.gouv.fr](http://alternance.emploi.gouv.fr)

***Ceci est un message du ministère chargé de l'emploi***



